

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	53	34	43

N° CC-2026-93

OBJET : Adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan

**L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du trois juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Madame Cathy HOAREAU, Présidente.**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Aurélie BARTCZAK, Martine BORDENAVE, Annabelle CAMOU, Laurence COQUILLAT, Monique COURBIERES, Karine DE BOISSIEU, Corinne DEQUIVRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Geneviève PAUBERT, Viviane PAUBERT, Marie ROUGANIOU, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs Mathieu BERARD, Alain BERNIERE, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Jean-Michel BOUCHEZ, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick FERNANDEZ, Gabriel GACH, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Patrice SCAPIN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Sandrine BARTHE MICALLEF à Viviane PAUBERT, Alain DURAND à Aurélie BARTCZAK, Marie-Christine FOURNIÉ à Olivier CARTE, Philippe GAZZERA à René MARCHAND, Julien GODEFROY à Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM à Jean-Michel BOUCHEZ, Sylvie SOUM à Serge DEJEAN, Marilyne TORRES à Emilie FREYCHE, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES ;

ABSENTS EXCUSES : Régis GRANGE, Audrey NOGUES, Myriam PAULIGNAN, Wilfrid PASQUET ;

ABSENTS : Garance GREBEL, Stéphane LABIT, Serge MARQUIER, Eric OLIVEIRA, René PACHER, Marie-Claire TROUCHE.

lesquels la majorité des membres en exercice.

Alain BERNIERE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Claude DIDIER, Vice-Président en charge des travaux, rappelle aux membres de l'assemblée que parmi les pistes d'économies décidées pour la construction du centre aquatique, il a été décidé de réaliser les travaux d'aménagement des espaces verts extérieurs en régie, grâce à la participation des services techniques et du chantier d'insertion en environnement.

Il indique que l'association Arbres et Paysages d'Autan a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre et de la haie dans la sauvegarde du paysage. Elle dispose d'un programme de plantation intitulé « Plant'arbre » qui permet un accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagements d'espaces verts. Ainsi, elle apporte une aide technique : aide au choix des essences les plus adaptées, commande groupée et fourniture des plants, conseils d'aménagement adaptés au territoire et aux contraintes techniques dans le respect des enjeux écologiques et de préservation de la biodiversité, formation aux techniques de plantation, suivi des plantations sur 2 ans minimum. Le travail du sol, la plantation et l'entretien de la plantation restent à la charge de la collectivité.

Afin de pouvoir bénéficier de ce programme, il est proposé que la CCBA adhère à l'association Arbres et Paysages d'Autan. La cotisation annuelle est de 400 €. Une participation financière de 3,50 € le mètre linéaire de plantation sera ensuite demandée.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan en vue de bénéficier du programme « Plant'arbre »,

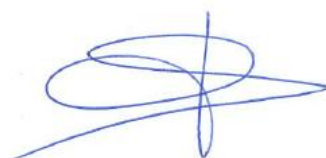
Autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à la mise en œuvre du programme,

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à ce programme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

La Présidente,
Cathy HOAREAU





Collectivités

Collectivité N° SIRET :

NOM, Prénom de l'élu référent.....

Adresse

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone		Portable	

Courriel@.....

Déclare adhérer à l'Association ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN, respecter les statuts et payer la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale à :

- 100 € minimum pour les communes de moins de 2000 habitants
- 200 € minimum pour les communes de 2000 à 10000 habitants
- 400 € minimum pour les communes de plus de 10000 habitants

Montant versé € par ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement
N° Engagement (si nécessaire) :

Règlement :

- par chèque bancaire à l'ordre de ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN
par virement au compte Crédit Agricole de Montgiscard
IBAN : FR76 1310 6005 0010 4957 8615 175
BIC (SWIFT) : AGRIFRPP831

Quelle est votre motivation ? A Le

Signature obligatoire

☐ Je ne souhaite pas recevoir la Newsletter par courriel

Arbres et Paysages d'Aotan

220 route de Ticaile 31450 Ayguesvives - Tél : 05 34 66 42 13
Courriel : apa31@free.fr - www.arbreselpaysagesdautan.fr

Association agréée « protection de l'environnement » et « jeunesse et éducation populaire »
 e-mail : apap@nrc.fr - www.apap.org - www.apap.org/paysagesdaulart.fr
 Références DATA-DOCK

Des projets permanents à destination des collectivités

➤ **Des aménagements et plantations durables avec des essences locales en faveur de la biodiversité**

Aménager écologiquement les espaces verts et naturels avec des arbres et arbustes locaux. Le programme **Planif'arbre** vous propose une aide technique et financière à la plantation d'arbres et arbustes dans le cadre de la marque collective « **Végétal local** » : haies champêtres, alignements, bosquets, vergers de variétés anciennes (conseils techniques, fourniture des plants et du paillage biodégradable, suivi des plantations).

> Éducation à l'environnement : accompagnement à la sensibilisation des enfants et des adultes

- Chantiers de plantation participatifs,
- Animation de balades Nature,
- Conférences et réunions publiques,
- Animations en milieu scolaire ou extra-scolaire,
- Tenues de stand, prêts d'exposition,
- Mise à disposition de dépliants, livrets, rédaction d'articles,
- Accompagnement à la mise en place d'activités environnement.

► **Assistance à la prise en compte du patrimoine arboré communal**

Une assistance pour la prise en compte et la valorisation du patrimoine arboré dans les nouveaux aménagements et les documents d'urbanisme (révision PLU, carte communale...). Une assistance à la mise en place et la gestion de la Trame verte et bleue. Étude paysagère, inventaire du patrimoine arboré remarquable, animation de réunions de concertation, propositions d'aménagements, assistance pour la création de sentiers botaniques sur les arbres de pays.

► Formations professionnelles sur la connaissance des arbres et la gestion écologique des espaces verts

Organisme de formation agréé, l'association propose des formations professionnelles à destination des élus et des agents communaux : utilisation des arbres de pays, techniques de plantation et de paillage, gestion écologique des espaces verts, gestion différenciée... Possibilité de mise en place de formations à la demande.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 031-200068807-20260709-CC 2026 93-DE

Berger
Levfaul

imprime sur papier recyclé